



 OFFRE FIP ISF 2010

GUIDE DE PROCEDURE



PROCEDURE DE SOUSCRIPTION POUR LE FIP « ISF » 2010

La souscription pour le FIP France Fortune Alto 2 se faire via le bulletin de souscription du fonds.

La souscription est validée par l'envoi du 1er et du 2ème exemplaires du bulletin de souscription (l'exemplaire vert étant à conserver par le souscripteur) accompagnés des documents et éléments précisés ci-après dans le mode d'emploi.

IMPORTANT

DATE LIMITE DE RECEPTION DES SOUSCRIPTIONS

Les dossiers de souscription sont à nous adresser avant le vendredi 21 mai 2010



MODE D'EMPLOI DU BULLETIN DE SOUSCRIPTION

1. RECEPISSE (Etape n°1)

- Remplir dûment l'état civil et le récépissé relatif au délai de réflexion, daté et signé

2. BULLETIN DE SOUSCRIPTION (Etape n°2)

- Adresser le bulletin de souscription renseigné, daté et signé, en respectant l'éventuel délai de réflexion (en cas de démarchage), avec la mention manuscrite « Bon pour souscription, je déclare avoir pris connaissance de la notice d'informations et notamment que la durée de détention des parts est deans minimum»), (les exemplaires rose et vert étant à conserver respectivement par le commercialisateur et le souscripteur).

- Les souscriptions communes (Mr ou Mme /Mr et Mme) doivent être signées par les deux époux (récépissé et bulletin de souscription).

- Le récépissé et le bulletin doivent être impérativement datés.

3. PIECES A JOINDRE AU DOSSIER DE SOUSCRIPTION

- Chèque du souscripteur provenant de son compte personnel à établir à l'ordre du FIP France Fortune Alto 2.



- Les chèques libellés à l'ordre d'Alto Invest sont systématiquement refusés par le dépositaire des fonds.

- Vérifier que le montant en chiffres correspond au montant en toutes lettres, et agraffer le chèque au bas du bulletin de souscription dans la zone prévue à cet effet.


- Photocopie d'une pièce d'identité du souscripteur ou des souscripteurs (carte d'identité ou passeport en cours de validité).

- Copie du questionnaire relatif à la connaissance du souscripteur,



DOSSIER DE SOUSCRIPTION CLASSIQUE (1 SEUL FONDS)

(exemple pour une souscription au FCPI Alto Innovatif pour les parts 8)



FCPI ALTO INNOVATION 8
FONDS COMMUN DE PLACEMENT DANS L'INNOVATION
Code ISIN : FR0010757575 - Agrément par l'AMF : 10 juillet 2009

2009

Société de gestion : ALTO INVEST
6 avenue Charles de Gaulle - Hall B - 78150 Le Chesnay - France
Tél. : +33 (0)1 39 54 35 67 - Fax : +33 (0)1 39 54 53 76

Dépositaire : SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
Tour Granite
75886 Paris Cedex 18

ETAPE NUMERO 1 : RECEPISSE

**FORMULAIRE RELATIF AU DELAI DE REFLEXION
PREVU PAR L'ARTICLE L.341-16 DU CODE MONETAIRE ET FINANCIER**

Je soussigné(e) M. Mme Mlle M. et Mme M. ou Mme

NOM _____

Nom de jeune fille _____

Prénom(s) _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

Né(e) le _____ Lieu _____

Téléphone _____ email _____

reconnais, avoir acquis le fonds FCPI ALTO INNOVATION 8 en l'absence de tout démarchage bancaire ou financier tel que défini à l'article L.341-1 du Code Monétaire et Financier (**)

avoir été démarché ce jour par _____

Civilité, Prénom, Nom _____

N° d'enregistrement dans le fichier des démarchés _____

Ci-après dénommé le « démarcheur » dont l'adresse professionnelle est : _____

(Nom société, adresse)

certifie que les fonds utilisés pour cette souscription ne résultent pas de l'exercice d'une activité illicite et ne concourent pas au blanchiment de capitaux ou au financement du terrorisme,

certifie que le "démarcheur", après s'être enquis de ma situation financière, de mon expérience et de mes objectifs en matière de placement et m'avoir justifié de son adresse professionnelle, du nom et de l'adresse de la personne morale pour le compte de laquelle le démarchage est effectué,

- m'a remis la brochure de présentation et la notice d'information du FCPI ALTO INNOVATION 8 et m'a informé des risques que peut comporter ce produit (et en particulier le risque de perdre de l'argent),
- a attiré mon attention sur l'avertissement de l'Autorité des Marchés Financiers figurant dans la notice d'information et dont je certifie avoir pris connaissance,
- m'a communiqué d'une manière claire et compréhensible, les informations utiles pour prendre ma décision et en particulier les conditions financières du FCPI ALTO INNOVATION 8,
- m'a informé en cas de démarchage, de l'existence d'un délai de réflexion qui m'est offert conformément à l'article L.341-16 du code monétaire et financier. Ce délai, pour la souscription, est de 3 jours ouvrés et de 3 jours ouvrés (3 jours ouvrés avant la date de la souscription figurant sur la page suivante de ce formulaire).

En vertu de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le soussigné :

- autorise ALTO INVEST à traiter et transmettre les données recueillies à des Prestataires de Services d'Investissement (PSI) pour l'exécution des ordres,
- conservé un droit d'accès et de rectification des données.

Fait à _____ le _____

Signature du soussigné(e) : _____

(*) Disponible sur demande

ETAPE NUMERO 2 : BULLETIN DE SOUSCRIPTION

Je déclare avoir pris connaissance de la notice d'information du FCPI ALTO INNOVATION 8.

Déclare souscrire à (nombre minimum de 20) _____ parts A de 105 Euros chacune d'ALTO INNOVATION 8 pour un montant total de _____ Euros,

par chèque à l'ordre de ALTO INNOVATION 8.

Ce versement sera converti en parts A du FCPI ALTO INNOVATION 8 dès réception du versement par le dépositaire du FCPI. Il me sera adressé une attestation nominative pour les parts souscrites et libérées.

Afin de bénéficier des avantages fiscaux spécifiques des FCPI, je déclare :

- m'engager conformément à l'article L.341-16 du Code Monétaire et Financier à conserver les parts A souscrites pendant une durée de 5 ans à compter de leur souscription.
- avoir pris note que le présent formulaire est également conçu afin de respecter les deux conditions suivantes :
 - être fiscalisé en France
 - ne pas être affecté à un autre usage que celui d'investissement, plus de 10 % des parts du FCPI ALTO INNOVATION 8 au moment de leur souscription ou quelquefois au cours des cinq années précédant la souscription des parts du FCPI ALTO INNOVATION 8.

Je souhaite que les parts que je souscris soient (cocher la case correspondante) :

Conservées en nominatif pur à la Société Générale. Il me sera alors adressé une convention d'inscription en compte ainsi qu'une convention s'y rapportant.

Transférées en faveur de mon compte titre ouvert auprès de l'établissement dont vous les coordonnées (joindre un RIB)

CODE BANCAIRE _____ CODE SUISSE _____ NUMERO DE COMPTE _____ CLE RIB _____

Fait en quatre exemplaires dont un original et trois copies. Le contenu de la notice d'information et notamment que la durée de conservation des parts est de 5 ans à compter de leur souscription. Les parts sont libérées en cours de validité (C.V.), passaportées, en cas de démarchage, le délai de réflexion est de 3 jours ouvrés (3 jours ouvrés avant la date de la souscription figurant sur la page suivante de ce formulaire). Le soussigné(e) accepte de conserver une partie de son investissement à l'issue de cette durée de 5 ans et date.

L'avantage fiscal ne doit pas être l'unique motif de l'investissement.

Coordonnées du commercialisateur ou cachet

Signature(s) du ou des soussigné(s), précédées de la mention :
"Bon pour souscription, je déclare avoir pris connaissance de la notice d'information et notamment que la durée de conservation des parts est de 5 ans et d'un minimum".

Code ALTO INVEST N° _____

1^{er} exemplaire : ALTO INVEST

2^{ème} exemplaire : COMMERCIALISATEUR

3^{ème} exemplaire : CLIENT

4^{ème} exemplaire : CLIENT

La situation des FCPI précédents gérés par Alto Invest relative au quota d'investissements éligibles est la suivante :

DÉNOMINATION	Date de création	Pourcentage de l'actif éligible à la date du 30 juin 2009	Date à laquelle l'actif éligible est au moins de 10 % de l'actif éligible
ALTO INNOVATION	2005	100,00%	31 décembre 2005
ALTO INNOVATION 2	2005	100,00%	31 décembre 2005
ALTO INNOVATION 3	2005	100,00%	31 décembre 2005
ALTO INNOVATION 4	2005	100,00%	31 décembre 2005
ALTO INNOVATION 5	2005	100,00%	31 décembre 2005
ALTO INNOVATION 6	2005	100,00%	31 décembre 2005
ALTO INNOVATION 7	2005	100,00%	31 décembre 2005
FCPI INNOVATION 8	2009	100,00%	31 décembre 2009
FCPI INNOVATION 9	2009	100,00%	31 décembre 2009
FCPI INNOVATION 10	2009	100,00%	31 décembre 2009
FCPI INNOVATION 11	2009	100,00%	31 décembre 2009
FCPI INNOVATION 12	2009	100,00%	31 décembre 2009

6 avenue Charles de Gaulle - Hall B - 78150 Le Chesnay - France
Tél. : +33 (0)1 39 54 35 67 - Fax : +33 (0)1 39 54 53 76 - Site internet : www.altoinvest.fr
Société Anonyme - au capital de 1 075 640 € - R.C.S. Versailles 439 394 331 - N° d'Agrément AMF : GP 01-39

4 Nombre de parts et montant de la souscription (nombre de parts multiplié par la valeur d'une part d'entrée inclus)

5 Choix du mode de conservation des parts (en cas de transfert des parts joindre un RIB)

6 Lieu et date (J+3 ouvrés en cas de démarchage hors samedi, dimanche et jour férié)

7 Cachet du commercialisateur ainsi que le Code Alto

8 Mention manuscrite et signature du ou des soussigné(s)

GUIDE DE PROCEDURE PARTENAIRE - ALTO INVEST - FCPI/FIP 2009

10



CAS OU LES SOUSCRIPTIONS NE POURRONT ETRE ENREGISTREES

- Si un des documents cités ci-dessus n'est pas joint au dossier ou est incorrectement remplis.
- Si le chèque n'est pas à l'ordre du Fonds concerné.
- Si le chèque ne provient pas du compte du souscripteur.
- Si une surcharge est constatée sur la date du récépissé, la date du bulletin de souscription, la date du chèque ou le montant du chèque.
- Si le montant du chèque ne correspond pas au montant de la souscription.
- Si sur le chèque, le montant en chiffres ne correspond pas au montant en lettres.

Début juin 2010, Alto Invest adressera à chaque souscripteur l'attestation fiscale à joindre à la déclaration d'ISF 2010 (date limite 15 juin 2010) et permettant de profiter de la réduction d'impôt de 40% du montant investi.



CONSERVATION DES PARTS DU FIP

Le FIP France Fortune Alto 2 n'est pas éligibles au PEA.

Les parts souscrites peuvent être conservées soit sur un compte titres ou soit en «nominatif pur» à la Société Générale (banque dépositaire des Fonds). Dans le cas d'une inscription en nominatif pur, le client recevra de la Société Générale une attestation d'inscription en compte de ses parts. Aucun droit de garde n'est dû par le client qui recevra ensuite un relevé annuel.

Il est à noter que, par la suite, si le client souhaite transférer ses parts du FIP France Fortune Alto 2 vers son compte titres habituel, il suffit que le client en fasse la demande à Alto Invest par courrier en joignant un RIB. Ce mode de transfert sera valable à tout moment après la souscription.